Accusé certifié exécutoine

Réception par le préfet : 08/04/2024



République française

Département de Vaucluse - Arrondissement d'Apt

2024/....

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

55 En exercice:

Présents: 31 Suffrages exprimés : 44 Absents: 24 11 - dont POUR: Absents AVEC pouvoir: 13 - dont CONTRE: 0 Absents SANS pouvoir: 11 Nombre d'abstention(s):

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa M. NOUVEAU Michel Mme ANGELETTI Frédérique Mme GIRARD Nicole Mme PAIGNON Laurence Mme ARAGONES Claire Mme GREGOIRE Sylvie Mme PIFRI Julia Mme AUDIBERT Danielle M. JUSTINESY Gérard Mme PONTET Annie Mme BASSANELLI Magali M. KITAEFF Richard M. RIVET Jean-Philippe M. BOREL Félix M. LIBERATO Fabrice M. SEBBAH Didier M. CARLIER Roland Mme LION-PESQUIES Christine M. SILVESTRE Claude M. COURTECUISSE Patrick Mme MILESI Véronique M. SINTES Patrick Mme DAUPHIN Mathilde M. MOUNIER Christian Mme STELLA Aurore M. DECHER Martine Mme NALLET Christine

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence M. BATOUX Philippe ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel Mme BLANCHET Fabienne ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie Mme BUCHACA Sophie ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole Mme CATALANO-LLORDES Gaétane ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian Mme CLEMENT Marie-Hélène ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard Mme CRESP Delphine ayant donné pouvoir à M. KITAEFF Richard M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe M. GERAULT Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire M. PETTAVINO Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique M. ROUSSET André ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

Absents excusés :

Absents non-excusés: Mme JEAN Amélie M. JUNIK Pascal Mme MACK Marie-Thérèse M. LE FAOU Michel M. MASSIP Frédéric Mme MARIANI-RENOUX Séverine Mme MONFRIN Marie-Josée Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse M. VOURET Eric Mme PALACIO Céline M. PEYRARD Jean-Pierre

M. SELLES Jean-Michel Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance



République française Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 28 mars 2024

2024/....

N° 2024-089

<u>AFFAIRES GENERALES</u> – Information sur les décisions du Président

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-23 et L. 5211-10;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020;
- Vu la délibération du conseil communautaire de LMV Agglomération n° 2020/57 du 23 juillet 2020 modifiée par délibération n°2021/68 du 27 mai 2021 accordant au Président délégation pour toute décision;
- Vu l'avis du bureau communautaire du 14 mars 2024.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décision 2024/06 portant approbation de la modification n°1 au marché 22TEFS01 relatif au nettoyage des bâtiments communautaires de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération – Lot 2 : Nettoyage des surfaces des Médiathèques (DML 14/02/2024)

Cette décision a pour objet de modifier le marché 22TEFS01 – lot 2, afin de supprimer et modifier des prestations de nettoyage sur certaines médiathèques. Celle-ci est dépourvue d'incidence financière, le montant du marché reste inchangé et fixé à un montant annuel de 29 147,28 € HT.

<u>Décision 2024/07 portant cession de cinq bungalows toilés à Monsieur Bruno LINDEN (DML 23/02/2024)</u> Le camping la Durance dispose de 5 bungalows toilés inutilisés et devenus inadaptés. M. Bruno LINDEN, un particulier, accepte ces matériels en l'état et propose de les racheter pour la somme de 500 € net vendeur pour son usage personnel. La collectivité a jugé intéressant d'accepter la proposition de M. LINDEN.

<u>Décision 2024/08 portant occupation d'un emplacement sans emprise au sol au sein du camping La Durance (DML 08/03/2024)</u>

La rôtisserie « Chez Lulu », spécialisée dans la restauration rapide en camion ambulant a sollicité la collectivité afin de pouvoir occuper un emplacement au camping la Durance pour son activité du 03/05/2024 au 27/09/2024 à raison d'une soirée par semaine. En contrepartie, la collectivité percevra une redevance d'occupation temporaire du domaine de 10 € par jour.

Décision d'attribution de marchés publics et accords-cadres

Objet	Mode de consultation	Notification	Montant en € HT	Attributaire
Mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'un nouveau site pour les activités de collecte	МАРА	09/02/2024	135 420,00 €	MV ARCHITECTES – Aix en Provence (13)
Transport des déchets issus de la déchèterie du Grenouillet	МАРА	18/03/2024	42 925,00 €	SOTRIMO – Montélimar (26)



République française 2024/.... Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 28 mars 2024

Décisions de reconduction de marchés publics

Objet	Date de notification	Date de reconduction	Montant annuel HT	Attributaire
Assistance technique STEP Vaugines	02/06/2023	02/06/2024	1 288,50 €	SAS MICHIELIER – Caromb (84)
Contrat de service informatique station eau potable Vaugines	02/06/2023	02/06/2024	360,00 €	SAS MICHIELIER – Caromb (84)
Contrat de service informatique STEP Vaugines	02/06/2023	02/06/2024	240,00 €	SAS MICHIELIER – Caromb (84)

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS

Cavaillon, le 3 avril 2024

Pour le Président empêché, Le 1^{er} Vice-Président,

Patrick SINTES

Vauclu

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.

